

# RENTÉE SCOLAIRE 2022-2023

## 1/ DOSSIER PERISCOLAIRE

Chaque année, vous devez obligatoirement transmettre au Guichet unique votre dossier dûment complété et signé, avant toute fréquentation de vos enfants aux activités périscolaires à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

→ **SUR VOTRE ESPACE CITOYEN, VOUS DEVEZ :**

- 1) ENREGISTRER LE DOCUMENT VIERGE SUR VOTRE ORDINATEUR, LE RENOMMER « NOM DE FAMILLE suivi de DOSSIER PERISCOLAIRE 2021- 2022 »  
Ex : Dupond Pierre dossier périscolaire 2021-2022
- 2) REMPLIR LE FORMULAIRE
- 3) RENOYER **AVANT LE 23 SEPTEMBRE 2022** VOTRE DOSSIER COMPLET À :  
guichetunique@mairie-vaureal.fr »

## 2/ RÉSERVATIONS ACTIVITÉS

Les activités 2022/2023 seront prochainement ouvertes sur votre Espace Citoyen.

→ **POUR RÉSERVER**, IL VOUS SUFFIRA DE CLIQUER SUR « MODIFIER LES RÉSERVATIONS », CHOISIR L'ACTIVITÉ D'UN DE VOS ENFANTS (le logiciel vous demandera si vous souhaitez faire les mêmes réservations pour un autre de vos enfants). Vous pouvez appliquer une « fréquence » : l'année scolaire entière ou par période.

Pour tout renseignement complémentaire susceptible de vous aider à remplir le dossier périscolaire ou pour un problème d'affectation d'école de vos enfants, n'hésitez pas à contacter :

**GUICHET UNIQUE**  
Tél : 01 34 24 53 55  
[guichetunique@mairie-vaureal.fr](mailto:guichetunique@mairie-vaureal.fr)